



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 28 MARS 2019
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, FAURE Ludovic, LATOUR Marie Claude

Secrétaire de séance : CLOYE Jérémie

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD, 1^{er} adjoint, présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Section Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 365 349,27 €
 - Recettes de fonctionnement : 543 089,03 €
 - Excédent de l'année précédente : 416 031,67 €
- Résultat de fonctionnement : + 593 771,43 €**

Section Investissement

- Dépenses d'investissement : 218 727,20 €
 - Recettes d'investissement : 336 881,03 €
 - Déficit de l'année précédente : 57 093,56 €
- Résultat d'investissement : 61 060,27 €**

Excédent global pour 2018 : 654 831,70 €

Il demande au conseil municipal de procéder au vote. Le compte administratif est approuvé avec 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal pour l'année 2018, établi par la comptable du Trésor public. Il dit que les résultats sont conformes au compte administratif. Le conseil municipal accepte ce compte de gestion avec 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 593 771,43 €. L'affectation du résultat doit couvrir le déficit d'investissement de 48 339,73 €.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour, 1 contre, 0 abstention, d'affecter 48 771,43 € du résultat de fonctionnement de 2018 à l'investissement pour le budget 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Monsieur le Maire énonce les affectations budgétaires de chaque article des budgets fonctionnement et investissement proposées par la commission finances pour le budget primitif 2019.

Il propose le budget primitif suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 999 229,00 €

Investissement : Dépenses et recettes : 905 707,00 €

Le conseil municipal accepte ce budget à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

**FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION,
FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 les taux des taxes étaient fixés comme suit :

Taxe d'Habitation : 16,62 %, **Taxe Foncière Bâti** : 17,70 %, **Taxe Foncière Non Bâti** : 39,76 %

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux bien qu'il soit toujours nécessaire de consolider les ressources fiscales de la commune pour 2019.

**FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION
DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le maire propose de conserver le montant de la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires pour un montant de 57€ par enfant et par an, réajusté en fonction du nombre d'enfants présents à l'école début septembre. Il dit que la Municipalité continuera de soutenir financièrement l'école pour les projets exceptionnels. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2019 est de 19 542,74 €. Pour rappel elles étaient de 40 044,01 € en 2018. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le montant des charges du SIEMLY pour 2019 est de

2 653,02 €, soit 3,06 € par habitant avec un nombre d'habitants à 867, au 01 janvier 2019. Monsieur le maire propose de fiscaliser du montant de cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE POUR APPEL A PROJET 2^{NDE} PHASE ABORDS OPAC

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Département du Rhône a remplacé les contrats triennaux par des appels à projets. Le dispositif s'appelle le PACTE, le "Partenariat avec les collectivités de notre territoire". Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de présenter un dossier d'appel à projet pour la 2^{nde} phase d'aménagement des abords des logements OPAC du Rhône au sein de l'écoquartier et de demander une aide financière de 177 350 € à Monsieur le Président du département du Rhône.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire, suite à la consultation de l'Agence Technique Départementale propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2019. Le montant total estimé des travaux se monte à 105 615 € HT, soit 126 738 € TTC. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention de 52 000 € au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU DSIL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et de l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de logements locatifs à caractère social et l'aménagement des abords de ces logements au sein de l'écoquartier. Il demande au conseil municipal de demander à bénéficier de la DSIL pour ce projet d'aménagement des abords des logements à caractère social au sein de l'écoquartier. Monsieur le maire explique au conseil que cette demande s'inscrit dans le contrat de ruralité de la communauté de communes des Monts du Lyonnais, sur le volet thématique « renforcer la mobilité, la transition énergétique et la cohésion sociale ». Il propose au conseil municipal de faire une demande de subvention au titre du DSIL pour un montant de 45 000 €. Le conseil municipal approuve à

l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de construction de nouveaux logements programmés cette année, de l'implantation de la nouvelle école et des différents aménagements créés au sein de l'Ecoquartier il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement des eaux pluviales et de réhabiliter une zone humide artificielle. Il demande au conseil municipal de demander à bénéficier de la DETR pour ce projet de réhabilitation de la zone humide au sein de l'écoquartier de la Motte pour un montant de 45 000€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AGENCE DE L'EAU/ FONDATION CE

Monsieur le Maire explique que la restauration de la zone humide peut faire l'objet également de subventions auprès de l'agence de l'eau et de la fondation Caisse d'Epargne. Il propose au conseil municipal de déposer un dossier. Le conseil approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'objectif, signée avec l'association de la cantine, prévoit de soutenir financièrement les actions de l'association. Il explique que le contrat de prestation avec la société API arrive à échéance et que les membres de l'association ont le projet de faire réaliser la préparation des repas par un traiteur avec comme objectifs premiers, une amélioration de la qualité des produits, la recherche de circuits courts et l'introduction de produits biologiques dans les menus. Cette nouvelle organisation supporte un coût supplémentaire qui sera répercuté en partie, aux familles, le prix de vente du ticket passant de 4,00 € à 4,40 €. Afin d'obtenir un prévisionnel avec un équilibre financier, l'association demande au conseil municipal d'augmenter la subvention annuelle et d'accorder la somme de 10 000 € en 2019.

Compte tenu du projet d'amélioration du service destiné aux plus jeunes de la commune, du bilan prévisionnel présenté et de l'implication des membres de l'association de la cantine, le Maire propose de reconduire la subvention de 9 000 € allouée à l'association de la cantine et de la porter à 10 000 € pour l'année 2019 sous réserve que le nouveau projet soit validé et exécuté.

- Le versement de la subvention de fonctionnement de 10 000 € pour 2019 sera réparti de la manière suivante :
→ 3 000 € en février 2019

- 3 500 € en juin 2019
- 3 500 € septembre 2019

PROJET DE FRESQUE REALISE EN PARTENARIAT AVEC L'ECOLE ET L'ESAT

Monsieur le Maire rappelle qu'une classe de CM de l'école de MEYS a pour projet de réaliser une fresque sur un mur de la commune et en collaboration avec le foyer d'hébergement de MEYS de l'ESAT la Goutte d'Or. Ce projet se veut tant éducatif que récréatif permettant aux enfants de se familiariser avec le handicap et aux pensionnaires de l'ESAT d'avoir l'occasion de réaliser un projet constructif d'embellissement de la commune en partenariat avec des enfants. L'école a fait appel à un professionnel, Tony TEYSSIER et son association POPOPE afin de coordonner le projet. L'association POPOPE demande le soutien financier de la commune pour l'achat du matériel soit 360€. Cette association ne facture pas le temps passé par le professionnel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE D'UTILISATION DE SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la MJ organise conjointement avec le Centre socio culturel de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE un centre de loisir sans hébergement à MEYS ouvert aux enfants du secteur. Cette année le CLSH aura lieu à MEYS du 22 juillet au 02 août 2019. Afin de constituer différents groupes d'âges et d'organiser les temps de repas dans de bonnes conditions, ces deux associations souhaitent pouvoir utiliser la salle de la cantine ainsi que la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, l'association des CO'MEYS DIENS à MEYS organise deux représentations de théâtre à la salle des fêtes. L'association demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pendant toute la durée des répétitions. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de servitude est nécessaire entre ENEDIS et la mairie de MEYS. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément aux prescriptions votées en début de mandat, le conseil municipal décide :

- De ne pas subventionner le lycée de CHAZELLE SUR LYON, le Foyer Cinéma de SYMPHORIEN SUR COISE, l'ASSOCIATION AUTISME BREVENNE

de SAINT FOY L'ARGENTIERE.

- De subventionner à hauteur de 32€ la MFR de CHAUMONT.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la première réunion de travail concernant l'arpentage pour le projet plan guide aura lieu le jeudi 18 avril.
- Le conseil municipal d'avril est annulé faute de points à l'ordre du jour.

Philippe GARNIER
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mai 2019 à 20h30.